https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4633

Stagiaires : la réponse du rectorat

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -

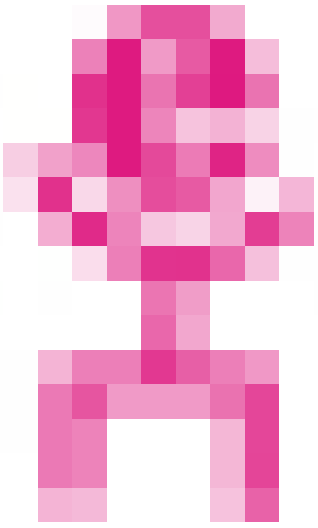

Date de mise en ligne : dimanche 7 septembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les militantes du SNES-FSU ont rencontré les stagiaires à plusieurs reprises et ont reçu des mails (s3dij@snes.edu). Ceux-ci nous ont alerté sur de gros disfonctionnements pour la rentrée des stagiaires : nous sommes là avant tout pour vous défendre, donc nous avons relayé toutes vos questions dans un courrier adressé au recteur de l'académie dès le 28 août (que nous vous avons transmis sur la liste de diffusion) Silence radio depuis… Et une réponse du secrétaire général en personne qui est enfin arrivée jeudi soir, après plusieurs relances !

Mais quelle réponse ! Elle est loin de nous satisfaire… Voici quelques extraits avec nos commentaires

"Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail du 28/08 relatif à la rentrée des stagiaires.
Je ne partage évidemment pas votre appréciation sur les termes utilisés de confusion et d'impréparation."

-Â» Quand les collègues stagiaires d'espagnol nous disent qu'ils sont prévenus le mercredi soir à 19h qu'ils doivent être en formation le lendemain à 8h, ne peut-on pas parler d'impréparation ?! Et quand des formations sont planifiées pendant les vacances scolaires, sous prétexte qu'on ne peut pas confondre vacances scolaires et universitaires, ne peut-on parler de confusion ?!

"En ce qui concerne, l'inscription des stagiaires à l'ESPE, elles vont être faites dans quelques jours. Cette inscription est sans incidence sur la paye des stagiaires qui découle de leur installation sur un support de stagiaire en établissement. Il n'y a pas à ma connaissance de difficulté dans la prise en charge des professeurs stagiaires.

Par ailleurs vous mentionnez des frais d'inscription. Je précise que les fonctionnaires stagiaires, qu'ils soient déjà titulaires ou non d'un
M2 n'ont pas à s'acquitter de frais d'inscription à l'ESPE. La formation d'adaptation à l'emploi est gratuite pour un agent de la fonction publique qui est exonéré de droits de scolarité. Le ministère compense directement le budget de l'université."

-Â» Mais alors qu'en est-il des difficultés rencontrées par certains stagiaires qui doivent s'inscrire en M2 , qui ne pouvaient pas le faire de manière « physique » et devaient passer par l'inscription en ligne, forcément payante ?

"S'agissant du contenu d'enseignement, tous les stagiaires, titulaires ou non d'un M2 seront inscrits en master MEEF.

Nous avons convenu avec l'ESPE, que les stagiaires déjà titulaires d'un
M2 suivront un parcours adapté, qui repose sur un positionnement individualisé de chaque stagiaire (analyse des besoins). A minima, les stagiaires déjà titulaires d'un M2 suivront un enseignement portant sur la didactique de la discipline et la production d'un mémoire à finalité professionnelle sera obligatoire. La validation d'un nouveau M2 pour ceux qui possèdent déjà un M2 ne sera pas obligatoire mais c'est une faculté qui peut intéresser un stagiaire qui possède déjà un M2 recherche (enrichir son parcours). Professionnalisation et individualisation sont ainsi au centre des parcours."

-Â» Voilà le cœur du problème et qui concerne un très grand nombre d'entre vous ! Le rectorat a donc l'air de trouver la situation normale, et même plutôt « intéressante » pour vous ! Quand on entend les collègues stagiaires en histoire-géographie, en espagnol ou en anglais nous dire qu'ils

Copyright © SNES Dijon

travaillent sur des sujets de concours ou que les formations déjà délivrées sont absolument identiques à celles qu'ils ont eues l'année dernière, on peut se poser quelques questions sur ce caractère « intéressant »… Quant à « l'analyse des besoins », comment sera-t-elle faite ?

"Vous évoquez également les formations absentes dans certaines disciplines. De fait, trois stagiaires (arts apliqués, STMS,
biotechnologie) sont concernés. Leur situation est en cours d'examen."

-Â»La situation des collègues CPE n'est pas évoquée… La formation aurait-elle miraculeusement réapparu ?

"La commission qui se réunit pour examiner les parcours de formation
est composée de représentants de l'ESPE et des corps d'inspection. Elle garantira un parcours de formation adapté pour chaque stagiaire qui ne relève pas du cursus alternant standard."

-Â»Nous avons demandé à être présents lors de cette commission, pour qu'elle se fasse dans la plus grande transparence et dans le respect du paritarisme, garant du dialogue social : il faut croire que nous n'avons pas été entendus !

Bien sûr, ces réponses ne nous satisfont pas, pas plus que vous. Nous allons continuer notre action en demandant en urgence une audience pour résoudre les problèmes qui se présentent et avoir davantage d'informations. Nous poursuivons également des démarches pour les collègues stagiaires très mal affectés, aussi bien au niveau inter qu'intra-académique.

Copyright © SNES Dijon